

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 16 (1940-1941)
Heft: 20

Artikel: Ce que ceux de l'arrière n'ont pas encore bien compris : l'esprit de sacrifice
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-711367>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LE SOLDAT ROMAND

Les nouvelles prescriptions concernant l'habillement et les insignes dans l'armée

Un nouveau règlement sur l'habillement de l'armée est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1941. Il remplace toutes les ordonnances qui sont en contradiction avec le nouveau règlement, en particulier le règlement du 30 décembre 1930 sur l'habillement de l'armée. Les uniformes et les insignes qui étaient d'ordonnance jusqu'ici sont en général maintenus.

L'article premier du nouveau règlement arrête ce qui suit:

L'uniforme est un drap gris-vert. Les garnitures de drap de couleur servent à distinguer les armes. Tous les draps militaires, y compris ceux qui sont employés pour les uniformes d'officiers, doivent être conformes aux échantillons-types et avoir été contrôlés et agréés par le Service technique militaire.

La forme et la coupe de tous les effets d'habillement doivent de même répondre aux modèles approuvés et publiés par le Département militaire fédéral. Il en est de même des accessoires ainsi que des insignes de grades, des numéros de pattes d'épaules, des boutons, etc. Les modèles publiés par le Département militaire fédéral sont déterminants. Les différentes pièces d'habillement et les insignes sont ensuite précisés dans vingt-huit articles: la tunique porte un rang de six boutons visibles; elle a un col rabattu, quatre poches extérieures et deux poches intérieures. En ouvrant les deux boutons supérieurs de la tunique, on peut rabattre le col et le maintenir rabattu au moyen de deux petits boutons peu visibles, cousus au-dessus des pattelettes des poches. La tunique des officiers correspond au modèle actuel. Les sous-officiers de carrière ont le droit de porter la tunique d'officier. Les officiers des troupes d'aviation et des chars blindés portent la tunique avec col ouvert à revers. Pour le travail et au quartier, les officiers et les sous-officiers de carrière portent une vareuse de même type que la tunique de la troupe, mais sans parement de manches. Le col est rabattu. Dans les prescriptions sur

le pantalon et la coiffure, on note entre autres choses que le pantalon de fantassin, outre les deux poches de côté, reçoit maintenant une poche derrière à droite. La coiffure présente aussi des changements. C'est ainsi qu'il est créé une casquette de campagne avec couvre-nuque, couvre-oreilles et visière de drap. Pour les soldats, la casquette aura deux petits boutons de métal; celle des sous-officiers sera munie de boutons dorés ou argentés. Pour les sous-officiers, les boutons de la tunique sont en métal doré ou argenté, ceux de la vareuse et du manteau sont gris-bronzé; pour les soldats, tous les boutons sont gris-bronzé. La cravate des sous-officiers et soldats est en étoffe souple de couleur gris-vert. Le ceinturon de campagne pour officiers est en cuir brun, avec boucle en métal blanc ou jaune. Celui des sous-officiers et soldats est en cuir brun avec boucle de métal bronzé. Pour la tenue de sortie des officiers, il est prescrit un ceinturon d'étoffe, qui se porte sans sabretache ou autre buffleterie.

Quelques modifications sont aussi introduites en ce qui concerne les insignes distinctifs de la tunique. Désormais, les mitrailleurs porteront les mêmes pattes que les fusiliers, tandis que les carabiniers, les mitrailleurs des bataillons de carabiniers et les mitrailleurs de montagne, dans le cadre du groupe, portent des parements entiers comme jusqu'ici les carabiniers.

Pour les insignes de grades, des changements ne sont intervenus que pour les grades supérieurs. C'est ainsi que les chefs de service du Département militaire fédéral et l'auditeur en chef gardent, s'ils ont le grade de colonel, les trois galons de colonel, brodés sur le bandeau de la casquette. Le galon du milieu est fait de feuilles festonnées.

Comme innovation, on note encore que les colonels divisionnaires auront l'étoile d'argent sur la broderie de laurier des écussons du colonel. Les colonels commandants de corps auront deux étoiles d'argent et le général trois étoiles d'argent. Les autres insignes de grades restent les mêmes.

Ce que ceux de l'arrière n'ont pas encore bien compris:

l'esprit de sacrifice

Plusieurs semaines se sont écoulées depuis que le peuple suisse a célébré, dans la gravité exceptionnelle des temps présents, les fêtes de fin d'année. Les plus hauts magistrats du pays ont parlé aux foules recueillies d'esprit de sacrifice et d'infatigable dévouement envers la patrie. Inspirés par un enthousiasme de bon aloi et animés d'une légitime émotion, nos concitoyens ont entonné des chants de Noël et l'hymne national.

Actuellement tout est rentré dans le calme et la monotonie. Le traintrain de la vie quotidienne a repris et aujourd'hui l'esprit de sacrifice et le dévouement ont passé au second plan. Il est vrai, toutefois, que ceux de nos hommes actuellement de piquet sont toujours prêts à reprendre les armes. Un seul ordre du général et en quelques heures l'armée suisse tout entière sera sous les drapeaux: l'élite et la landwehr, les troupes de couverture frontalière et la territoriale, les services complémen-

taires, la défense aérienne passive et la garde locale. Chacun est prêt à mettre tout en œuvre pour défendre notre intégrité territoriale et à donner, s'il le fallait, sa vie pour le pays. Cette préparation rationnelle à notre défense nationale à l'heure du danger ne fait pas l'ombre d'un doute.

Depuis des mois déjà, la conflagration européenne s'est éloignée de nos frontières et le théâtre de la guerre se trouve actuellement assez loin de notre pays. Des traités d'armistice conclus entre nos puissants voisins belligérants ont mis un terme aux luttes sans cesse renaissantes qui ensanglantaient certaines régions. Il nous a donc été possible de licencier de nombreuses unités. Les postes de sentinelles se font beaucoup plus rares et le numéro des bataillons figure derechef, bien en évidence, sur les pattes d'épaule des uniformes.

La situation actuelle a donné naissance, parmi nos

populations, et dans une assez large mesure, à une atmosphère de paix relative. Or, le peuple suisse, en partie, ne se rend pas tout à fait compte, malheureusement, du sérieux de la situation présente et ne montre pas encore un esprit de compréhension suffisant quant à certaines restrictions absolument nécessaires concernant notre manière de vivre.

En un mot, on est prêt à sacrifier sa vie en combattant, s'il le faut, avec héroïsme, mais lorsqu'il s'agit de renoncer à certains petits plaisirs ou à ses aises, on estime facilement que les exigences de nos Autorités vont trop loin. On murmure et, suivant le cas, même on s'indigne!

Quel terrible ennui, n'est-il pas vrai, pour nos élégantes de ne plus pouvoir se rendre au marché en automobile afin d'y faire l'acquisition d'une tête de salade pour le dîner ou, l'essence faisant défaut, d'assister à un five o'clock tea agrémenté de musique et de danse?...

Monsieur X. — qui n'a jamais fait un jour de service militaire — se plaint amèrement: le mardi soir, il a l'habitude de suivre un cours de gymnastique et le jeudi soir, il retrouve quelques bons amis au restaurant pour une partie de quilles. Ces exercices corporels le fatiguent beaucoup et on se permet actuellement de lui refuser un petit plat bien chaud!... Il doit se contenter d'un morceau de fromage ou d'une saucisse froide! N'est-ce pas vexatoire au plus haut degré?...

Madame Y., femme d'un boucher dont les affaires marchent fort bien, se lamente continuellement: son mari doit verser, chaque mois, une contribution de 22 francs à la caisse de compensation! Dans ces conditions, il n'est plus possible de vivre comme autrefois!...

Mais contrairement à la saine raison, souvent on ne se contente plus de se plaindre et de témoigner son mécontentement.

L'esprit de sacrifice va si loin que l'on cherche, grâce à de multiples artifices et à de nombreux expédients, à se tirer d'embarras et à éluder les prescriptions légales. On sabote l'interdiction relative aux petits pains frais en ajoutant un peu de sucre à ces derniers...

Ce sont quelques exemples parmi beaucoup d'autres. Ce sont des faits que l'on peut constater un peu partout et en tout temps et qui montrent pertinemment que le peuple, en général, n'est pas encore prêt à accepter de bonne grâce le moindre sacrifice en vue des nécessités économiques provoquées par la guerre ou en considération de cette noble solidarité dont on parle avec tant d'éloquence dans les discours patriotiques.

«*Nous voulons être un peuple de frères*»... oui, mais aussi longtemps que cette fraternité ne nous coûtera rien et aussi longtemps que nous pourrions, aujourd'hui comme autrefois, nous rendre deux fois par semaine au cinéma!

«*Nous voulons être libres comme nos pères l'étaient*»... oui, mais aussi longtemps que nous aurons la possibilité d'obtenir, le matin, des petits pains bien frais et des petits plats bien chauds le soir au restaurant!

Tel est encore souvent notre esprit de sacrifice dans notre vie quotidienne. Pourtant le pays ne réclame pas pour l'instant le sacrifice de notre vie. Il demande simplement que nous abandonnions certains de nos plaisirs sans récriminer et que nous renoncions à nos aises. Cela paraît être bien difficile pour un peuple auquel, en 1936, déjà, on désignait comme un «sacrifice» l'emprunt de défense nationale, alors que ce dernier constituait un placement de capitaux aussi sûr que rémunérateur!

Or, ne l'oublions pas, de cet esprit de sacrifice que la patrie réclame de nous aujourd'hui et des décisions capitales qui seront prises ultérieurement selon les événements dépend le sort de nos populations.

N'oublions pas non plus que dès le début des succès remportés par les armées allemandes, on s'écriait volontiers: «des canons plutôt que du beurre!»

Méditons aussi cette belle parole d'un combattant français, René Quinton, dans ses «Maximes de guerre»: «S'affranchir de ses besoins, c'est être vraiment libre!»

Quatre mois à l'école de recrues

Plus que jamais, l'école de recrues est d'une importance considérable pour notre pays d'abord, pour notre jeunesse ensuite. Soit dit en passant, on voit tout de suite la différence entre un jeune homme qui a fait son «école» et un autre qui a eu des raisons pour s'en faire dispenser.

Nos journaux parlent beaucoup maintenant de la préparation prémilitaire; il faut que cette loi passe. C'est du temps gagné pour l'école de recrues.

Que de différences entre ces jeunes gens qui viennent un matin avec petite valise et habit civil s'annoncer à l'officier dans la cour de la caserne. On les répartit aux sous-officiers qui leur enlèvent habits civils et belles illusions...

On voit, le premier jour, côte à côte, les fils à papas, les éclaireurs, ceux qui ont suivi les cours prémilitaires, ceux qui font partie d'une société à tendance militaire, comme les «Jeunes suisses», les jeunes gens de nos villes et de nos villages. Dès les premières heures, règne, dans les différentes chambrées, une camaraderie saine et sympathique, sans jalousie. Quand les premiers paquets arriveront, tous les «copains» en bénéficieront. La devise: «Un pour tous, tous pour un» est une évidence dans une école.

La première partie du travail comporte le service en caserne, l'école de soldat, gymnastique, l'instruction du tir au fusil; l'école de pièces chez les canonnières, canonnières d'infanterie, lances-mines et mitrailleurs, exercices de combat chez les fusiliers, finissent tous deux par des

tirs à balles pour toutes les armes. Ce sont les grandes journées de l'école!...

Pendant la deuxième période du travail, l'école est répartie en campagne pour appliquer en terrain ce qu'elle a appris en théorie, à la caserne. C'est maintenant où l'on voit ce que vaut l'entraînement physique quand il s'agit d'effectuer des marches de 25, 30 ou 35 km. par jour, en plaine ou en montagne, sac au dos, parfois à côté d'un cheval qui porte les armes automatiques.

Pendant des nuits, souvent sans sommeil, les exercices d'avant garde précèdent les exercices de combat dans le cadre d'un bataillon. A midi, les soldats se retrouvent autour d'un bivouac, car nos jeunes doivent apprendre à faire la cuisine eux-mêmes avec des moyens de fortune. Il arrive que les «pioux-pieux» portent le bois sur leur sac, ne sachant pas s'ils trouveront de quoi faire du feu dans les terrains d'exercice, terrains pierreux la plupart du temps.

Après la «grande course», l'école doit rentrer en caserne, une semaine encore, pour une dernière mise au point et l'ultime inspection! Elle se fait par le Commandant du Corps d'Armée, le Colonel Divisionnaire, et pendant le service actif, peut-être par le Général.

Le samedi du licenciement met fin à la vie des «recrues», les soldats partent alors pour leurs unités, après un petit congé, où le service pour la patrie les attend, où ils doivent montrer ce qu'ils ont appris pendant cette belle période de service: L'Ecole de recrues!

Reportage et photos: Lt. W. Dasen.